

# Feuille de route 2021-2023

Des actions renforcées  
pour une transition  
énergétique ambitieuse



Communauté  
Départementale  
pour la Transition Énergétique





## Sommaire

---

### Feuille de route 2021-2023

#### *Des actions renforcées pour une transition énergétique ambitieuse*

#### Introduction : le cadre de la feuille de route

#### 1- La Communauté Départementale pour la Transition Énergétique de la Seine-et-Marne

- 1.1 - Quelle cible ?
- 1.2 - Le fonctionnement de la CDTE 77

#### 2- 2018-2020, des objectifs atteints et à poursuivre

- 2.1 - Stratégie planification / Aménagement - Mobilité
- 2.2 - Efficacité et maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti
- 2.3 - Développement des filières et projets locaux d'ENR&R, des filières courtes d'aliments et de matériaux, et de l'économie circulaire et locale
- 2.4 - Sensibilisation, formation et mobilisation sur la transition énergétique
- 2.5 - Amélioration de la qualité de l'air

#### 3- 2021-2023, des actions renforcées pour une transition énergétique ambitieuse

- 3.1 - La transition énergétique au service d'une activité économique locale et pérenne
- 3.2 - La transition énergétique des transports : mobilité et alternatives aux déplacements
- 3.3 - La ville résiliente et l'innovation dans les technologies propres
- 3.4 - L'agriculture et la sylviculture au service de la transition énergétique

#### 4- Liste des partenaires de la CDTE 77

#### 5- Les signataires de la feuille de route 2021-2023 de la CDTE 77

## Introduction : le cadre de la feuille de route

En 2018, la Communauté Départementale pour la Transition Énergétique de la Seine-et-Marne (CDTE 77) a établi une **feuille de route « Transition énergétique 2018-2020 »** accompagnée d'un **plan d'actions**. Ce plan d'actions couvre tous les champs de la transition énergétique et chaque action est encadrée par un partenaire départemental référent, en fonction de son domaine d'expertise.

Deux ans après la signature de ce document partenarial, l'heure est venue de faire le bilan des actions entreprises. De plus, depuis 2018, le contexte a évolué et nécessite une actualisation de cette feuille de route.

Avec **moins 8 % en 2020** (source : Agence Internationale de l'Energie), la prévision de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> suite à la crise du Covid-19 dépasse toutes celles qui ont été observées depuis le début de l'ère industrielle. Or, selon les scientifiques, les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> devraient décroître chaque année à ce même rythme pour espérer limiter le changement climatique.

L'humanité est en route vers un réchauffement de **plus de 3 degrés** d'ici à la fin du siècle. Les solutions sont connues : **investir massivement dans des sources d'énergie qui n'émettent presque pas de GES** et **réduire au maximum notre consommation d'énergie**. Cela nécessite aussi de préserver les puits de carbone existants, tels que les forêts, les espaces naturels et agricoles. Il s'agit d'un **véritable changement de société**. Ce sont essentiellement les secteurs des transports (essentiellement routier), du bâtiment (chauffage au gaz et au fioul), de l'agriculture, et de l'industrie qui émettent des GES (source : Haut Conseil pour le Climat).

Certains secteurs ont besoin d'investissements massifs au cours des prochaines années : **le bâtiment, la mobilité, l'innovation dans les technologies propres, l'économie circulaire, le tourisme vert...** Des secteurs jugés essentiels à une véritable transition énergétique, créatrice d'emplois.

➔ A cet effet, le **plan de relance du Gouvernement**, présenté le 3 septembre 2020, consacre **30 milliards d'euros** à la transition écologique. Il fait notamment suite aux propositions formulées par la **Convention citoyenne pour le climat** et au Conseil de défense écologique du 27 juillet 2020, dont les premières mesures seront prochainement mises en œuvre.

➔ La territorialisation du plan de relance s'effectuera notamment par le développement de la contractualisation avec les élus, au moyen de **contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**.

### *Au niveau national :*

En France, la **loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 et la **loi Énergie Climat (LEC)** du 8 novembre 2019 fixent des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique.

De plus, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, adoptée par décret le 21 avril 2020, vise la neutralité carbone en 2050.

### *Au niveau régional :*

A l'échelle de la région Ile-de-France, un **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** a été approuvé par le préfet de région en 2012. Par ailleurs, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté une **Stratégie Energie-Climat** en juillet 2018.

Afin d'assurer la cohérence et la lisibilité des actions de l'Etat, le **préfet de région** a souhaité que les services de l'Etat et l'ADEME se dotent à partir de 2020 d'une **feuille de route pour la transition énergétique en Île-de-France**. Ce document, finalisé au mois de juin 2020, synthétise les enjeux régionaux, réaffirme les priorités de l'État et présente un certain nombre d'**actions phares** qui seront menées dans le cadre de collaborations renforcées entre les services de l'État et l'ADEME. Cette feuille de route est notamment constituée de **4 fiches actions** sur les grandes priorités que constituent :

- **la rénovation énergétique ;**
- **le développement des énergies renouvelables ;**
- **la transition des mobilités ;**
- **la neutralité carbone hors énergie.**

Une fiche action complémentaire est dédiée à **l'accompagnement des territoires**. La feuille de route comprend également une **fiche dédiée aux actions menées au niveau départemental** sous pilotage des DDT et des unités départementales.

Aussi, la feuille de route 2021-2023 actualisée de la CDTE 77 se doit de tenir compte de l'ensemble des priorités définies à l'échelon régional.

### *Au niveau local :*

Afin de redéfinir en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, la loi portant création de **l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** a été promulguée le 22 juillet 2019. Ce projet ambitieux vise à améliorer l'efficacité du concours qu'apporte l'Etat aux territoires et à leurs projets.

L'ANCT a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment et entre autres thématiques, en faveur de **la transition écologique, du logement, des mobilités...**

L'ANCT s'inscrit **en complémentarité de l'action portée par les services déconcentrés de l'Etat** : elle vient renforcer les ressources mobilisables pour les porteurs de projets en faisant appel à des expertises qui ne sont pas toujours présentes ou disponibles au niveau local.

Outre le siège parisien de l'agence, l'ANCT déploiera son action grâce au maillage des délégués territoriaux - **les préfets de département** - et leurs services. Ce réseau local des délégués territoriaux constituera désormais le **point d'entrée des sollicitations des collectivités**.

De fait, en tant que nouveau moyen d'appui pour la transition énergétique des territoires, l'ANCT pourra s'appuyer efficacement sur l'expertise de la Communauté Départementale pour la Transition Énergétique en Seine-et-Marne (CDTE 77).

## 1. LA COMMUNAUTÉ DÉPARTEMENTALE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA SEINE-ET-MARNE

---

Dès 2008, le Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD 77) a élaboré un **Plan Climat Energie** associant une stratégie (adoptée en septembre 2010) ainsi que des plans d'actions révisés régulièrement (2011, 2012/2013, 2014/2015) et a mis en place le « Club Climat 77 ».

Issue de ce « Club Climat 77 » animé par le CD 77 jusqu'en 2016, la Communauté Départementale pour la Transition Énergétique de la Seine-et-Marne (CDTE 77), désormais **pilotée par la DDT de Seine-et-Marne**, est forte aujourd'hui de **trois ans d'existence** et d'un **réseau d'une vingtaine d'acteurs publics et privés** régionaux et départementaux aux compétences multiples : énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat...

Les partenaires de la CDTE 77 se retrouvent autour de 2 objectifs majeurs :

- ➔ développer une stratégie énergétique pour la Seine-et-Marne caractérisée par **la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement d'énergies renouvelables et de récupération, ainsi que de matériaux nouveaux ou recyclés produits localement**
- ➔ accompagner les territoires dans **la réalisation et la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Créées à la demande du préfet de Région Île-de-France suite à la **loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, les Communautés Départementales pour la Transition Énergétique accompagnent les collectivités afin qu'elles intègrent pleinement les enjeux de la transition énergétique dans toutes leurs démarches de planification.

### 1.1 – Quelle cible ?

- ➔ Les **collectivités territoriales** (EPCI, communes) – Chargé(e)s de mission et élu(e)s concerné(e)s, acteurs territoriaux publics ou privés. Interlocuteur clé, la CDTE est à l'écoute de toutes les collectivités sur la voie de la transition énergétique et leur facilite **l'accès** aux appels à projets et aux financements. La CDTE fédère et met en commun les ressources, **conseille** les EPCI et les guide dans leurs projets de **stratégie locale pour l'énergie**. Elle les **aide** à trouver des solutions concrètes pour développer une nouvelle économie locale, protéger les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie et construire un territoire plus solidaire.
- ➔ La CDTE met en relation les différents acteurs et tente de lever les freins à **l'émergence des projets**. Elle a également un rôle de **formation** et de **sensibilisation** des acteurs professionnels comme du grand public.

### 1.2 – Le fonctionnement de la CDTE 77

- ➔ Le **comité technique (Cotech)** de la CDTE 77 se réunit **tous les mois**.
- ➔ De nombreux **groupes de travail (GT)** ont été mis en place et se réunissent à intervalle régulier (une fois par mois en moyenne) : GT « communication », GT « suivi et évaluation des PCAET », GT « développement des projets ENR », GT « méthanisation », GT « SARE et PTRE »...
- ➔ Le **comité de pilotage (Copil)** de la CDTE 77 se réunit une ou deux fois par an, présidé par le préfet de Seine-et-Marne.
- ➔ La CDTE 77 organise régulièrement des **réunions de sensibilisation** auprès des territoires et assure l'animation des **séminaires de lancement des PCAET** organisés par les collectivités (présentations, expositions, ateliers participatifs de réflexion collective...).
- ➔ Une ou deux fois par an, la CDTE 77 organise des **rencontres sur les PCAET** avec les techniciens des EPCI.
- ➔ Une **newsletter** de la CDTE 77, mise en page et diffusée par Seine-et-Marne Environnement, est envoyée mensuellement au réseau d'acteurs départementaux (600 contacts).
- ➔ La CDTE 77 participe aux réunions des réseaux régionaux du **TEDDIF** (réseau francilien des collectivités, techniciens et acteurs de la transition écologique) et de la **CRCAE** (Communauté Régionale Climat Air Energie, pilotée par la DRIEE).



**2. 2018-2020, DES OBJECTIFS ATTEINTS ET À POURSUIVRE**

La feuille de route « **Transition énergétique 2018-2020** » de la CDTE 77 se déclinait en **5 actions et 17 sous-actions**, regroupées par thèmes :

**2.1 – Stratégie planification / Aménagement - Mobilité**

Stratégie		Planification / Aménagement – Mobilité	
1-1	DDT 77	<b>Planification énergétique en aménagement et urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur PCAET</li> <li>• Accompagner les maîtres d'ouvrage et les parties prenantes pour intégrer des objectifs concernant le climat, l'air et l'énergie dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme</li> <li>• Promouvoir la réalisation des schémas directeurs locaux de développement des énergies renouvelables</li> <li>• Accompagner le développement des EnR-R lors des opérations d'aménagement ou de l'élaboration de documents d'urbanisme, en concertation avec les acteurs de l'énergie (consommateurs et producteurs)</li> <li>• Accompagner les PLD, PDE, PDIE</li> <li>• faire lien avec le déploiement du numérique : non-mobilité, télétravail, ...</li> </ul>
1-2	SDESM	<b>Infrastructure pour le développement d'une mobilité propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'ouverture et l'interopérabilité des réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques (pour tous les réseaux intra-S&amp;M et limitrophes de la S&amp;M)</li> <li>• Accompagner le développement du GNV (Gaz Naturel Véhicules) par la création d'un réseau dense de stations d'avitaillement</li> <li>• Coordonner l'action des acteurs du territoire</li> <li>• Sensibiliser les acteurs du territoire aux nouvelles offres de mobilité propre, en lien avec la Commission consultative paritaire</li> <li>• Intégrer une réflexion/projection sur le stockage de l'énergie en S&amp;M</li> </ul>
1-3	CD 77	<b>Adaptation changement climatique et nouveaux modèles d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'un groupe de travail sur les enjeux de l'adaptation en Seine-et-Marne et la traduction de pratiques dans les actions territoriales :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement/urbanisme (documents de planification (SCOT, PLU) et opérations d'aménagement);</li> <li>- eau (prévention contre les inondations) - biodiversité (trame bleue, protection des milieux humides);</li> <li>- constructions bioclimatiques (chanvre, paille).</li> </ul> </li> </ul> <p>(Action 1-3 à mener en lien avec l'action 1-1)</p>

**Bilan 2018-2020 :**

Fin 2019, **14 EPCI** avaient lancé ou notifié la démarche PCAET, et **7** autres étaient engagés dans la réflexion initiale, soit la quasi-totalité des intercommunalités de Seine-et-Marne.

2 PCAET seine-et-marnais ont abouti en 2019 : le PCAET de la **CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart** (interdépartemental avec l'Essonne), définitivement adopté le 17 décembre 2019 ; le PCAET de la **CC Plaines et Monts de France**, arrêté à l'été 2019 et qui sera définitivement adopté prochainement.

5 PCAET seine-et-marnais ont été arrêtés depuis janvier 2020 : les **PCAET de la CC Pays de Montereau, de la CC Pays de Nemours et de la CA Pays de Fontainebleau**, réalisés en commun par le même bureau d'études ; le **PCAET de la CA Roissy-Pays-de-France** ; le **PCAET de la CA Marne-et-Gondoire**.

D'autres PCAET seront arrêtés d'ici la fin 2020, par exemple le **PCAET de la CA Paris-Vallée-de-la-Marne** et celui de la **CA Brie-des-Rivières-et-Châteaux**. Un groupe de travail de la CDTE 77 travaille depuis 2019 à **établir les bases d'un suivi et d'une évaluation des PCAET** seine-et-marnais, à partir d'indicateurs thématiques. Des **chefs de file** pour l'élaboration des indicateurs d'évaluation ont été désignés début 2020 et doivent prochainement fournir de premières propositions.



Dans la suite logique des stratégies des PCAET, de leurs trajectoires définies à 2030 et 2050, ainsi que de leurs plans d'actions, l'État a pu accompagner **2 Contrats de Transition Ecologique (CTE)** en 2019 : celui de la **CA Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart** (conjointement avec le département de l'Essonne) ; celui de la **CA Marne-et-Gondoire** (signé début 2020).

La réflexion en vue d'**initier des stations multi-énergies** a été lancée : une étude pour l'identification des secteurs potentiels en vue du développement des points d'avitaillement est en cours. Une **station GNV & BioGNV** a été inaugurée en février 2020 à Saint-Thibault-des-Vignes, en présence de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire : cet équipement a pour objectif de favoriser l'usage et la production locale de biogaz.

En ce qui concerne l'infrastructure pour le développement d'une mobilité propre, le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques appartenant au SDESM (**ECOCHARGE 77**) bénéficie depuis l'été 2020 du label de la Région Ile-de-France.

### A approfondir

Les services de l'Etat poursuivront la promotion de la **contractualisation écologique** auprès des EPCI de Seine-et-Marne dont les PCAET sont les plus avancés (**contrats de relance et de transition écologique**).

Parallèlement, il faut désormais **achever l'approbation des PCAET** sur l'ensemble des EPCI obligés et **accompagner le suivi et la démarche d'évaluation des PCAET à mi-parcours** qui permettra d'augmenter leur niveau d'ambition et de complétude.

L'élaboration de **schémas directeurs pour la mise en place de stations multi-énergies** doit se poursuivre afin de permettre l'engagement vers une mobilité plus propre. Notamment, le SDESM lancera la **réalisation d'un schéma directeur des IRVE** (infrastructures de recharge des véhicules électriques) dès que le décret venant préciser les dispositions de la loi LOM aura été publié. Une étude a également été lancée en 2020 par le Département (co-pilotage CD77/SDESM et co-financement CD77/SDESM/GRDF/GRTgaz) pour **un maillage du territoire en stations d'avitaillement en (bio)GNV et l'évolution des flottes captives vers le (bio)GNV**.

## 2.2 – Efficacité et maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti

Efficacité et maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti			
2-1	CD 77 – SEME	<b>Vers une offre intégrée d'accompagnement à la rénovation des logements privés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la création de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, la mutualisation auprès des EPCI</li> <li>• Renforcer l'offre de conseil énergie de proximité</li> <li>• Renouveler les modes de sensibilisation des usagers à la sobriété et aux gestes d'économie d'énergie</li> </ul>
2-2	DDT 77	<b>Rénovation patrimoine bâti et usages sociaux de l'énergie, Réduction de la précarité énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la déclinaison locale du PREB : bati public, logements, hébergement, ...</li> <li>• Rénovation bâtiment publics : bâtiments Etat et stratégie locale des bâtiments des collectivités</li> <li>• Réduction de la précarité énergétique : performance énergétique des logements et facture énergétique pour les ménages en situation de précarité,</li> <li>• massification de l'isolation des combles sur le patrimoine public par la mise en œuvre de l'opération "Cit'isol"</li> <li>• renforcement de l'appui des CEP (conseillers en énergie partagés) au passage à l'acte et de l'accompagnement en phase travaux</li> <li>• extension des missions des CEP au patrimoine intercommunal (action assujettie à l'évolution des statuts du SDESM et à leur validation par la Préfecture)</li> <li>• information/diffusion sur les aides financières dédiées : SDESM, Etat (DSIL), ADEME (appels à projets ?), Région (nouveaux contrats ruraux ? appels à projet ?), Département (CID, FER), CDC (intracting), opération « chèque-énergie »</li> <li>• Développement des filières de retraitement des matériaux, formation professionnelle, ...</li> </ul>
2-3	SEME	<b>Accompagner les innovations sociales dans l'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier et accompagner les expérimentations d'auto-rénovation à travers le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)</li> <li>• Suivre les expérimentations de systèmes locaux d'échanges / d'achat sur les thèmes de la rénovation de l'habitat (ESS)</li> </ul>

## Bilan 2018-2020 :

La mise en place des **Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE)**, suivant l'outil « clé en main » développé sous le pilotage du Conseil départemental dont le principal opérateur est Seine-et-Marne Environnement, est désormais bien engagée. A ce jour, des conventions ont été passées avec 9 EPCI. 2 plateformes sont en fonctionnement depuis fin 2019 : **CA Coulommiers-Pays-de-Brie et CC Moret-Seine-et-Loing**. Au printemps 2020, les PTRE de la **CA Val d'Europe** et de la **CA Paris-Vallée-de-la-Marne** ont également été installées. En 2020, les PTRE, dont l'opérateur est Seine-et-Marne Environnement, deviennent le **Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE)** en intégrant d'autres missions sur le patrimoine des collectivités, les copropriétés, le petit tertiaire. D'autres plateformes devraient voir le jour très prochainement (CC du Provinois, CC de la Brie des Rivières et Châteaux, CC Plaines-et-Monts-de-France).

La réflexion sur la **massification de la rénovation du bâtiment** a permis d'établir des propositions seine-et-marnaises pour le **dispositif SARE** (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique), présenté en octobre 2019 par le préfet de région Ile-de-France. Son développement en Seine-et-Marne, département pilote pour l'Ile-de-France, a été rendu complexe par les règles du « Pacte de Cahors » mais, suite à la levée des dernières interrogations, un projet de convention territoriale a finalement pu être adopté par le Conseil départemental de Seine-et-Marne en juin 2020. Une signature rapide de la convention territoriale avec l'État et l'ADEME est désormais envisagée.

Par ailleurs, un travail de **rénovation groupée de logements à Noisiel**, porté par Seine-et-Marne Environnement, la CA Paris Vallée de la Marne, la commune de Noisiel et auquel ont participé les élèves architectes du master PoCA (post-carbone) de Marne-la-Vallée, a été lancé en 2019. La rénovation groupée de ce quartier a commencé en 2019

et se poursuivra au cours des prochaines années. Quant à l'étude menée par les élèves architectes, elle portait sur la massification de la rénovation énergétique à l'échelle d'un quartier : les étudiants ont exploré différentes pistes, dans le respect de l'existant et des possibles, et ce travail a confirmé la nécessité de standardiser ce genre de rénovations, malgré les difficultés à transposer les travaux d'un quartier à un autre. Un autre projet est en cours à **Champagne-sur-Seine**, avec une précarité énergétique encore plus forte.

Concernant les **Conseillers en Energie Partagés (CEP)**, une convention entre le SDESM et Seine-et-Marne Environnement permet désormais de créer des synergies afin d'inciter à la rénovation thermique des bâtiments communaux.

### A approfondir

La mise en place du **dispositif SARE** au 1<sup>er</sup> janvier 2021 vise, au minimum, à garantir un niveau de service équivalent en termes de conseil à chaque Seine-et-Marnais. Pour ce faire, la stratégie du Conseil départemental en tant que porteur associé est de déployer des PTRE dans tout le territoire à horizon 2024, avec un niveau de service au moins égal à ce qui est proposé avec l'outil SURE. Reste donc à finaliser leur installation dans les collectivités actuellement non pourvues.

Le long travail de **rénovation groupée de logements à Noisiel**, porté par Seine-et-Marne Environnement, la CA Paris Vallée de la Marne, la commune de Noisiel, le CAUE 77 et auquel ont participé les élèves architectes du master PoCA (post-carbone) de Marne-la-Vallée, devra se poursuivre au cours des prochaines années. Les premières phases des travaux se dérouleront, autant que possible, dès 2021. Il en sera de même à Champagne-sur-Seine. D'autres initiatives en termes de **massification de la rénovation thermique** devront être menées sur les autres territoires.

À Brunoy (91) le CAUE 77, en partenariat avec le CAUE 91, pilote et finance l'instrumentation d'une **rénovation thermique d'un bâti ancien en béton de chanvre projeté**. Cela consiste à placer des sondes dans le béton de chanvre (projeté en intérieur sur un appareillage de moellons) pour mesurer l'hygroscopie et la température à différents niveaux de l'enveloppe. Cela permettra durant les deux années à venir, lorsque les logements seront occupés, de mesurer les caractéristiques thermiques, hygroscopiques etc... du béton de chanvre, ainsi que son impact sur la qualité de l'air. L'objectif est de démontrer la pertinence dans le bâti ancien de ce matériau biosourcé issu de l'agriculture locale.

Par ailleurs, le CAUE 77, avec le soutien de la Région Ile-de-France, participe au développement d'une **filière de mobilier urbain en feuillu francilien**. A partir de ce triple constat :

- les forestiers souhaitent valoriser des essences et des sections de bois feuillus n'entrant pas encore dans un modèle économique ;
- les élus locaux veulent se doter de mobilier urbain réalisé localement, à partir du bois de la forêt voisine ;
- la demande de mobilier urbain en bois a été multipliée par 2 en 4 ans selon les fabricants.

Un appel à projets est en préparation pour développer des prototypes conçus par des trinômes « designer/scieur/entrepreneur » à partir de bois feuillu francilien. Ces prototypes seront destinés à équiper notamment l'EcoQuartier de l'Ancre de Lune à Trilport. Cela permettra de créer un démonstrateur pour initier une filière locale, vertueuse qui intègre le cycle de vie du matériau.

### 2.3 – Développement des filières et projets locaux d'ENR&R, des filières courtes d'aliments et de matériaux, et de l'économie circulaire et locale

Développement des filières et projets locaux d'EnR-R, des filières courtes d'aliments et de matériaux, et de l'économie circulaire			
3-1	SDESM	<b>Eolien, photovoltaïque, hydroélectricité, ...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer le groupe de travail entre partenaires institutionnels, initié dans le cadre du Club climat pour faire le point sur l'état d'avancement des projets en Seine et Marne</li> <li>• Soutenir les acteurs de la filière et lever les freins au développement de projets dans le département, en lien avec la Commission consultative paritaire</li> </ul>
3-2	SDESM	<b>Réseau de chaleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer les "clients potentiels" d'un réseau de chaleur pour favoriser le montage de projets</li> <li>• Réaliser une cartographie des zones potentielles dans le département</li> <li>• Sensibiliser les territoires aux possibilités de développement des réseaux, en lien avec la Commission consultative paritaire</li> </ul>
3-3	Chambre d'agriculture	<b>Valorisation non alimentaire de la biomasse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi/Observatoire de la ressource biomasse disponible pour des projets de valorisation non alimentaire (biomasse agricole, biomasse forestière...)</li> <li>• Développer la valorisation de la biomasse</li> </ul>
3-4	Chambre d'agriculture	<b>Contribution de l'agriculture à l'économie circulaire et locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi/Observatoire des projets agricoles contribuant au développement de l'économie circulaire et locale</li> </ul>
3-5	CD 77 et Ch Agri	<b>Méthanisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un schéma départemental de la méthanisation</li> <li>• Animation territoriale pour accompagner le projet</li> <li>• Suivi du développement de la filière</li> <li>• Impulsion des projets et aide au développement (nouveau modèle économique local)</li> </ul>
3-6	CD 77 – Ensemble 77	<b>Déchets, matériaux et économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche d'accompagnement pour le développement de filières de valorisation des déchets (démarche SOE dans la commande publique auprès des MOA, soutien aux filières industrielles et à l'innovation...)</li> <li>• Développement du réemploi des « ressources secondaires » (ex. des matériaux Grand Paris)</li> <li>• Réflexion sur le développement de l'économie circulaire en Seine-et-Marne</li> </ul>
3-7	DDT 77	<b>Guichet ENR : avis d'opportunité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation d'un avis d'opportunité des projets ENR par la communauté de travail et soumis à la préfète</li> <li>• Propositions d'appui et de simplification dans l'émergence des projets</li> <li>• Reporting des données</li> </ul>

#### Bilan 2018-2020 :

**CapMétha77**, véritable politique partenariale initiée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne et traduite à travers une charte regroupant 9 acteurs (le CD 77, la Préfecture de Seine-et-Marne, l'ADEME, la Région Ile-de-France, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, le SDESM, l'UM77, GRDF et GRTGaz) a été signée en juin 2020. Elle vise 2 grands objectifs :

- atteindre 75% d'autonomie gaz pour les usages résidentiels à horizon 2030 par la production de biogaz issue principalement d'une méthanisation à la ferme ;
- contribuer à une mobilité décarbonée par le soutien au développement du (bio)GNV.

Parmi les actions de CapMétha77, un projet d'étude pour le **développement de l'usage du (bio)GNV** et un projet de **guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation** (appel à contribution lancé en avril 2020) sont en cours. Ce guide s'inscrit dans l'axe du plan d'actions visant à l'appropriation et à l'acceptabilité locale des projets. Le Conseil départemental est copilote avec GRDF du groupe de travail sur ce thème au sein de **Prométha**, cercle d'acteurs franciliens pour le développement de la méthanisation porté par la Région.

Par ailleurs, le SDESM achève à la fin de l'été 2020 la procédure de délégation de service public pour la **création d'un réseau de chaleur biomasse à Lizy-sur-Ourcq** afin d'alimenter des logements sociaux et des équipements publics. Le réseau sera opérationnel à l'automne 2021.

Afin d'accompagner les donneurs d'ordre publics et privés, et tout particulièrement les collectivités, dans la gestion des matériaux issus des chantiers, la valorisation et l'utilisation des matériaux recyclés, Ensemble 77 a élaboré la démarche **Schéma d'Organisation Environnementale (SOE)** et des outils dédiés qui permettent notamment à la collectivité d'imposer l'intégration de critères environnementaux dans ses marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux (routes, assainissement, espaces verts...), comme le prévoit le code de la commande publique et afin de respecter les obligations édictées par les lois LTECV et LEC. Ensemble 77 met gratuitement à leur disposition la méthodologie et les outils de la démarche SOE et les accompagne dans leur mise en oeuvre, en particulier en leur proposant de participer à des réunions de formation. L'objectif est de favoriser le **réemploi et le recyclage des déchets de chantiers** produits par le bâtiment et les travaux publics, dans des circuits les plus courts possibles et de systématiser l'utilisation des matériaux recyclés.

La CDTE 77 a participé à la mise en place, à la demande du préfet de Seine-et-Marne, d'un **registre de l'Etat pour la facilitation des projets d'énergies renouvelables** (co-animé par la DDT 77 et l'UD 77 DRIEE) qui, depuis fin 2019, examine l'opportunité des projets d'ENR le plus en amont possible, afin d'identifier rapidement les points de vigilance ou les contraintes qui pourraient exister quant à leur développement. Fin juin 2020, ce **dispositif de facilitation des projets ENR** s'était déjà tenu à 4 reprises en 2020 : les premiers retours des porteurs de projets concernant ce dispositif informel sont très positifs.

La tenue de ces commissions nécessite également que la DDT 77 et à la CDTE progressent sur des **éléments de doctrine départementale pour chaque type d'énergie**, en cohérence avec le cadre d'orientation national et régional, ainsi qu'avec les schémas départementaux. L'objectif est de parvenir à l'élaboration de doctrines départementales, prioritairement concernant le **photovoltaïque et la méthanisation**, au cours de l'année 2020.

En ce qui concerne le **photovoltaïque**, la Chambre d'Agriculture a organisé des réunions d'informations et diffusé divers conseils (comment monter un projet, simulation, modalités de financement...) à destination des agriculteurs. En ce qui concerne la **méthanisation**, la Chambre d'Agriculture accompagne les projets des agriculteurs et produit des études par projet (sur le gisement, le digestat, l'étude de faisabilité...), a dispensé des formations et des conseils aux agriculteurs, et a organisé des visites d'unités de méthanisation. Les actions relatives à la **valorisation non alimentaire de la biomasse** et à la **contribution de l'agriculture à l'économie circulaire et locale** ont également été menées à bien par la Chambre d'Agriculture.

### A approfondir

En ce qui concerne les **énergies renouvelables thermiques** (biomasse, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale), le SDESM va, dès la fin 2020, lancer une action départementale avec l'ADEME Île-de-France afin de préfigurer le **déploiement du Fonds Chaleur** vers de petits projets communaux et intercommunaux, ainsi que des projets d'opérateurs privés/sociaux (en lien avec Seine-et-Marne Environnement). Il s'agit des **Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT)**, dont le SDESM sera pilote avec l'appui de S&M Environnement. La CDTE 77 aura son rôle à jouer en tant que relais du dispositif sur les territoires.

Aujourd'hui, la question de **l'acceptabilité et de l'appropriation des projets ENR** par la population (notamment liée à leur intégration paysagère) est essentielle et doit être approfondie. Entre autres actions, Seine-et-Marne Environnement amplifiera la sensibilisation de la population aux ENR au moyen, notamment, d'une remorque présentant les différentes ENR.

**L'élaboration de doctrines départementales** sur le photovoltaïque et la méthanisation devra également permettre de mieux cadrer, et donc de faciliter, les projets ENR&R. Ce travail, piloté par la DDT 77, est d'ores et déjà engagé depuis le début de l'année 2020. Une doctrine départementale sur la promotion des matériaux recyclés issus de la valorisation des déchets de chantier (facilitation des projets d'implantation de structures de stockage, recyclage, transfert des déchets et matériaux recyclés) devra également être réalisée, avec l'expertise du Conseil départemental et d'Ensemble 77.



De manière générale, la **prise en compte de l'agriculture dans la transition énergétique** devra être encore mieux appréhendée par la CDTE 77.

En ce qui concerne les déchets, de nouvelles briques technologiques sont en cours de développement par **GRTgaz** et viendront compléter la production d'énergie par méthanisation agricole. Deux solutions nouvelles permettront de produire de l'énergie (hydrogène et méthane) à partir de déchets peu ou mal valorisés, l'objectif étant qu'en 2050, 100% du gaz consommés en France soit produit en France à partir de la valorisation de nos déchets :

- **la pyrogazéification** (1 projet émergent en Ile-de-France), avec le concours de l'ADEME et en lien avec la Région, une étude sur le gisement pyrogazéifiable est en cours (les résultats seront rendus publics à l'automne 2020) ;

- **la gazéification hydrothermale** (1 projet émergent en Seine-et-Marne).

## 2.4 – Sensibilisation, formation et mobilisation sur la transition énergétique

Sensibilisation, formation et mobilisation sur la transition énergétique			
4-1	CDTE 77	<b>Accompagner les PCAET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des EPCI et aide au financement des PCAET</li> <li>• Création et animation d'un site collaboratif pour échanger / diffuser les informations au niveau EPCI</li> <li>• Organisation de réunions thématiques et animation d'un réseau de chargés de mission PCAET</li> <li>• Accompagnement « Evaluation Environnementale » des EPCI</li> <li>• Evaluation « feuille de route CDTE » dans le cadre des plans régionaux</li> </ul>
4-2	SEME	<b>Offre de formation Air-Energie-Climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'offre de formation air-énergie-climat et la diffuser auprès des acteurs du territoire</li> <li>• Etudier les domaines de l'offre à renforcer selon les cibles</li> <li>• Précarité énergétique : sensibilisation aux usages de l'énergie pour les ménages</li> <li>• Identifier les manifestations climat-énergie du territoire et réaliser un calendrier collectif pour mieux coordonner les opérations et les renforcer par l'association de nouveaux partenaires</li> <li>• Organiser des visites de terrain en Seine-et-Marne sur des expériences réussies</li> </ul>
4-3	SDESM – DDT 77	<b>Données de l'Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les sources de données disponibles avec l'ensemble des partenaires</li> <li>• Structurer les données de l'énergie, en lien avec partenaires et acteurs</li> <li>• Développer l'utilisation des données (diagnostics, suivi et évaluation des actions)</li> <li>• Animer un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre acteurs de la TE</li> </ul>

### Bilan 2018-2020 :

4 **séminaires de lancement des PCAET** animés par la CDTE 77 ont été organisés dès 2018. En 2019, la CDTE 77 a animé (présentations, expositions, ateliers participatifs de réflexion collective...) : 2 séminaires (élus + acteurs économiques) pour la **CC du Provinois** ; 1 séminaire élus pour la **CC des Deux Morin** ; 1 séminaire élus pour la **CC du Val Briard** ; 1 séminaire élus pour la **CC Moret Seine-et-Loing**. En janvier 2020, la CDTE 77 a animé le séminaire de lancement du PCAET de la **CC Orée de la Brie**. Au total, **environ 115 élus et plus de 80 techniciens des EPCI ont été sensibilisés** aux enjeux de la transition énergétique par la CDTE 77 au cours de séminaires PCAET. Pendant cette période, la CDTE 77 a oeuvré à proposer des séminaires "sur mesure" aux élus et aux techniciens des EPCI, leur permettant ainsi une **montée en compétence** avec identification des actions et des acteurs de leur territoire et démonstration de la transversalité des enjeux énergétiques et écologiques. Les supports de sensibilisation utilisés lors des séminaires ont été élaborés par l'AREC et Seine-et-Marne Environnement.

En avril 2019, la CDTE 77 a tenu un stand d'information lors du **Forum Ensemble 77** à Brie-Comte-Robert. Elle était également présente lors du **Congrès des maires et présidents d'EPCI de Seine-et-Marne**, le 27 septembre 2019 à Dammarie-lès-Lys. La CDTE 77 s'est aussi mobilisée à 2 reprises en 2019 lors des réunions de la **Commission Consultative Paritaire (CCP) du SDESM** (composée de représentants du SDESM et des EPCI). Enfin, elle est intervenue à plusieurs reprises lors de réunions des réseaux régionaux du **TEDDIF** et de la **CRCAE** (Communauté Régionale Climat Air Energie, pilotée par la DRIEE).

Par ailleurs, la **newsletter mensuelle de la CDTE 77**, mise en page et diffusée par Seine-et-Marne Environnement à plus de 600 contacts, a permis d'informer et d'apporter des connaissances (**ressources, formations, conférences...**) aux élus et techniciens des EPCI.

### A approfondir

Suite aux élections municipales de 2020, les **nouveaux élus** devront être accompagnés et sensibilisés à la transition énergétique. Afin de répondre à ce besoin, la CDTE 77 devra notamment proposer des **webinaires participatifs** d'ici la fin de l'année 2020 et préparera des séminaires en présentiel pour 2021. Par ailleurs, un **recensement des**



**sites exemplaires** en matière de transition écologique et énergétique a été mené par Seine-et-Marne Environnement et permet grâce à des fiches, des interviews et des visites de sites, d'illustrer le champ des possibles.

Par ailleurs, le groupe de travail « **données de l'énergie** » de la CDTE 77 doit absolument être réactivé car les données sont essentielles au suivi et à l'évaluation des actions. Ces données doivent être structurées à une maille fine pour pouvoir être exploitables : les exigences du législateur et du pouvoir réglementaire doivent être respectées par les gestionnaires de réseaux afin de permettre aux acteurs (SDESM, S&M Environnement) d'agir efficacement auprès des communes et des usagers.

### 2.5 – Amélioration de la qualité de l'air

Amélioration de la qualité de l'air			
5-1	DDT 77	<b>Intégrer la Qualité de l'air dans les PCAET et les documents stratégiques et opérationnels (mobilité, transports, urba, aménagement, ...)</b>	● Accompagner la prise en compte de la Qualité de l'Air en cohérence avec les enjeux climat et énergie (porter à connaissance des données disponibles, formation, plans d'actions, ...)

#### Bilan 2018-2020 :

La qualité de l'air doit désormais être  **systématiquement prise en compte**  lors de l'élaboration des PCAET.

Toutefois, le bilan de cette prise en compte n'est pas encore tout à fait satisfaisant. Bien que la qualité de l'air soit plutôt bonne sur l'ensemble du territoire (excepté à proximité des voies de circulation importantes et le long des « bandes urbaines » menant à Meaux et Melun depuis la capitale), il n'existe  **pas de système d'évaluation de l'exposition des habitants, ni d'engagement sur la diminution**  de cette exposition (lien avec l'aménagement et les moyens de mitigation). Le **développement du bois-énergie** doit également être mieux maîtrisé.

#### A approfondir

Le **partage de données et d'informations** (formations, conférences...) doit encore être amélioré.

Concernant la **qualité de l'air intérieur**, Seine-et-Marne Environnement compte faire monter en compétence ses salariés : les conseillers énergies suivront une formation de conseillers médicaux en environnement intérieur.

### 3. 2021-2023, DES ACTIONS RENFORCÉES POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE

Fort du bilan de sa feuille de route 2018-2020 et afin de poursuivre son action et de prendre en compte les évolutions globales et locales intervenues au cours de ces derniers mois en matière de transition énergétique, la **CDTE 77 a actualisé sa feuille de route pour la période 2021-2023.**

#### → ACTIONS GÉNÉRALES

→ **Poursuivre la promotion auprès des collectivités de la contractualisation écologique avec l'État (contrats de relance et de transition écologique)**, en s'appuyant notamment sur les réalisations des EPCI ayant conclu un CTE (CA Grand-Paris-Sud-Seine-Essonnes-Sénart et CA Marne-et-Gondoire)

*Pilote : DDT 77*

*Contributeurs : ADEME, Banque des Territoires, CEREMA IdF, Conseil régional IdF, SDESM*

→ **Accompagner la montée en compétence des nouveaux élus, de leurs techniciens et des acteurs locaux afin qu'ils intègrent pleinement les enjeux de la transition énergétique et, plus largement, de l'adaptation au changement climatique dans toutes leurs démarches** : organisation de séminaires, de conférences, de webinaires participatifs, de visites de sites, participation aux congrès et événements, formations, newsletter...

*Tous les partenaires de la CDTE 77*

→ **Achever l'approbation des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sur l'ensemble des EPCI obligés et accompagner le suivi et la démarche d'évaluation des PCAET à mi-parcours qui permettra d'augmenter leur niveau d'ambition et de complétude** : organisation de séminaires PCAET « sur mesure » pour les collectivités animés par la CDTE 77, poursuite du groupe de travail dédié à l'évaluation des PCAET, meilleure prise en compte de la thématique « qualité de l'air », « gestion des déchets » (notamment de chantiers), « biodiversité », « artificialisation »...

*Tous les partenaires de la CDTE 77*

→ **Poursuivre la fixation d'objectifs quantifiés en faveur de la transition énergétique à l'échelle de la Seine-et-Marne** : en priorité, pour les actions relatives à la rénovation thermique des bâtiments (logements et tertiaires), au développement de certaines ENR (hors méthanisation), à la contractualisation écologique avec les collectivités, au recyclage et à l'utilisation des matériaux recyclés...

*Tous les partenaires de la CDTE 77*

→ **Relancer le groupe de travail de la CDTE 77 relatif aux données de l'énergie**, qui sont essentielles à la connaissance, au diagnostic, au suivi et à l'évaluation des actions (*en coordination avec le ROSE, Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie*)

*Tous les partenaires de la CDTE 77*

## → ACTIONS THÉMATIQUES

Quatre axes stratégiques ont été définis par la CDTE 77, pour une feuille de route 2021-2023 **opérationnelle**, avec un **pilote** (responsable de la mise en œuvre de l'action) et des **contributeurs** (membres du groupe de travail) identifiés pour chaque action.

L'**approche territoriale** est constamment privilégiée, valorisant les **acteurs locaux**, favorisant les **retours d'expérience** et le partage de **bonnes pratiques** afin de créer un **effet levier** au niveau local.

En ce sens et afin d'assurer une **déclinaison opérationnelle** de la feuille de route, les pilotes et contributeurs de chaque action devront définir **avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021** leurs objectifs concrets (modalités d'action) pour 2021, 2022 et 2023 afin d'établir un calendrier opérationnel pour chaque action. **Ce plan d'action devra prendre en compte les priorités et le nouveau contexte issu du plan de relance gouvernemental.**

Par la suite, la tenue **une fois par an** d'un comité de pilotage de la CDTE 77 permettra de **mesurer l'état d'avancement des objectifs fixés** pour chaque action, et éventuellement de réorienter certaines actions.

### 3.1 - La transition énergétique au service d'une activité économique locale et pérenne

#### Chiffres clés :

- Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 45% de la consommation d'énergie finale et 27% des émissions de gaz à effet de serre (MTES)
- Les bâtiments du secteur tertiaire représentent environ un tiers des consommations d'énergie des bâtiments en France (MTES)
- En Seine-et-Marne, le parc de logements est vieillissant, avec 48% de logements construits avant 1975 et une importante proportion de logements sont chauffés au fioul dans l'Est du département (chiffres INSEE)
- En Seine-et-Marne, plus de 1200 bâtiments, soit 2,9 millions de m<sup>2</sup>, sont concernés par le décret tertiaire du 23 juillet 2019 (chiffres SDESM)
- En 2015, les déchets produits par les entreprises du TP/terrassement représentaient environ 23,5 millions de

tonnes, soit environ 62% des déchets du BTP (enquêtes CNRS et CERC-Ile-de-France)

- Au niveau national, seulement 13,6 % des marchés (en nombre et toutes natures confondues : travaux, services, fournitures) contiennent des clauses environnementales (source : Observatoire de la Commande publique de Bercy, selon déclaration des acheteurs à l'occasion du recensement de 2018)

#### Objectifs :

- Rénover 500 000 logements par an en France (loi LTECV de 2015)
- Rénover toutes les passoires thermiques du parc privé d'ici 2025 (loi LTECV de 2015)
- Réemployer, recycler ou valoriser au moins 70 % des matières et déchets produits par les chantiers (MOA Etat et collectivités) et utiliser sur ces chantiers au moins 60 % de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets à horizon 2020 (loi LTECV de 2015)

- Réduire la consommation énergétique finale des bâtiments de 28% au niveau national d'ici 2030 (Stratégie nationale bas-carbone)

- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup> de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 (Décret tertiaire du 23 juillet 2019)

- En Seine-et-Marne, couvrir 75 % des besoins en gaz pour le résidentiel des ménages en biométhane d'ici 2030 (Charte CapMéth77)

Actions 2021-2023 de la CDTE 77 :

→ **Favoriser l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments grâce à la généralisation des plateformes PTRE dans le cadre du dispositif SARE** afin de moins consommer d'énergie : moins d'émissions de GES et de particules ; baisse de la facture énergétique des particuliers

**Pilotes : Conseil départemental 77 (DEEA) et S&M Environnement**

*Contributeurs : ADEME, ADIL, CAUE 77, Conseil régional IdF, DDT 77, Ensemble 77, GRDF*

→ **Accompagner la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé** : mairies, écoles, collèges, lycées, EHPAD, centres sportifs, bureaux, locaux commerciaux, entrepôts...

**Pilotes : SDESM et S&M Environnement**

*Contributeurs : ADEME, Banque des Territoires, CAUE 77, CCI 77, CD 77 (DEEA), CMA 77, Conseil régional IdF, DDT 77, DRIEA, Ensemble 77, GRDF, Institut Paris Region-AREC*

→ **Sensibiliser l'ensemble des acteurs au développement et à l'existence de structures économiques locales qui permettent l'utilisation de matériaux recyclés et la valorisation des déchets** : favoriser le réemploi et le recyclage des déchets de chantiers produits par le bâtiment et les travaux publics dans des circuits les plus courts possibles (intégration d'objectifs environnementaux dans les cahiers des charges des marchés de travaux, sensibilisation des donneurs d'ordres, incitation à l'utilisation de matériaux recyclés...), ainsi que la réduction et la valorisation de tous les types de déchets (industriels, ménagers...) à travers notamment le PRPGD

**Pilotes : Conseil régional IdF et Ensemble 77**

*Contributeurs : ADEME, CCI 77, CD 77 (DEEA, DABC et DR), CEREMA IdF, DDT 77, S&M Environnement, GRTgaz*

→ **Augmenter la part locale de l'énergie en facilitant les projets d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)**, tout en améliorant leur acceptabilité sociétale et environnementale (phénomène NIMBY), leur appropriation locale et citoyenne, et en protégeant le patrimoine, le paysage, ainsi que les espaces naturels et agricoles

**Pilotes : Conseil départemental 77 (DEEA), DDT 77, GRDF et SDESM**

*Contributeurs : ADEME, Banque des Territoires, CAUE 77, Conseil régional IdF, DRIEE (UD 77), ENEDIS, Ensemble 77, GRTgaz, Institut Paris Region-AREC, Prométhéa, S&M Environnement, SIGEIF*

### 3.2 - La transition énergétique des transports : mobilité et alternatives aux déplacements

Chiffres clés :

- Le secteur des transports représente 33% de la consommation d'énergie finale en France en 2015. Il est également le principal émetteur de GES avec 39 % des émissions totales (ADEME)
- En 2015, la route représente plus de 80 % des consommations de ce secteur (ADEME)
- En Seine-et-Marne, 63% des déplacements sont réalisés en voiture (chiffres CD 77)

- Avec 44%, la Seine-et-Marne est le département francilien où la part des ménages multi-motorisés est la plus élevée (chiffres CD 77)

Objectifs :

- Moins 37,5 % d'émissions de CO<sub>2</sub> des transports terrestres d'ici 2030 (loi LOM de 2019)
- Fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040 (loi LOM de 2019)
- Neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050 (loi LOM de 2019)

- Tripler (de 3 à 9%) la part modale du vélo d'ici 2024 (loi LOM de 2019)
- Multiplier par 5 d'ici 2022 les points de recharge publics pour les véhicules électriques (loi LOM de 2019)
- 100% de bus propres en 2029 pour la totalité de l'Île-de-France (Stratégie régionale énergie-climat)

Actions 2021-2023 de la CDTE 77 :

➔ **Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture particulière** : encourager les mobilités actives, une meilleure accessibilité aux gares, le covoiturage et les plans de mobilité (PDM), l'autopartage, le transport à la demande, les espaces de coworking, l'amélioration de l'offre de transports en commun, le partage de la route...

**Pilotes : ADEME, Conseil départemental 77 (DR/DT) et DDT 77**

**Contributeurs : CCI 77, Conseil régional IdF, Ensemble 77, SDESM**

➔ **Accompagner, à leur demande, les collectivités volontaires dans leur réflexion vers la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)** leur permettant de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants selon des critères de leur choix, suite à la loi LOM de décembre 2019

**Pilotes : ADEME et DRIEE**

**Contributeurs : AIRPARIF, Conseil régional IdF, DDT 77, SDESM**

➔ **Mieux impliquer les logisticiens dans la transition énergétique** : utilisation de véhicules au bioGNV pour les livraisons ; isolation, amélioration du chauffage et de l'éclairage des entrepôts ; optimisation du remplissage des camions et utilitaires par un maillage approprié du territoire en entrepôts et espaces logistiques

**Pilotes : DDT 77 et GRDF**

**Contributeurs : ADEME, CCI 77, CD 77 (DEEA), Conseil régional IdF, DRIEE (UD77), GRTgaz, La Poste, SDESM, S&M Environnement**

→ **Accompagner la conversion des flottes captives et participer au maillage du territoire par un large réseau de stations multi-énergies, en finalisant les schémas directeurs GNV, bioGNV et IRVE :** avitaillement en GNV et bioGNV, bornes de recharge pour les véhicules électriques, études concernant les véhicules à hydrogène...

**Pilotes : Conseil départemental 77 (DEEA) et SDESM**

*Contributeurs : ADEME, Conseil régional IdF, GRDF, GRTgaz, ENEDIS, Ensemble 77, La Poste, S&M Environnement, SIGEIF*

→ **Développer et pérenniser les modes de livraison mis en place par les petits commerces de proximité :** résilience des territoires et revitalisation des centres-bourgs, maîtrise de l'étalement urbain

**Pilotes : CCI 77 et CMA 77**

*Contributeurs : ADEME, Conseil régional IdF, DDT 77, S&M Environnement*

→ **Promouvoir le développement du travail à distance :** moins d'émissions de GES par les transports routiers, gains en productivité et en qualité de vie, revitalisation de territoires ruraux grâce à l'arrivée de la fibre et aux conclusions des PDE/PDA (plans de mobilité - PDM - depuis la loi LOM de 2019)

**Pilotes : CCI 77 et DDT 77**

*Contributeurs : CD 77 (S&M Numérique), Conseil régional IdF*

### 3.3 – La ville résiliente et l'innovation dans les technologies propres

#### Chiffres clés :

- 25% de la R&D française consacrée à la ville durable est basée en Seine-et-Marne (Cité Descartes à Noisy-Champs)

- Le numérique consomme en France 13% de l'électricité (fiches pratiques MTES de 2018)

- Si rien n'est fait, l'empreinte environnementale du numérique en France pourrait représenter 7% des émissions de GES en 2040 (rapport du Sénat de juin 2020)

#### Objectifs :

- Réduire les émissions de GES, tous secteurs confondus, de 40% entre 1990 et 2030 (loi LTECV de 2015)

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 (loi LTECV de 2015)

- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030 (loi LTECV de 2015)



Actions 2021-2023 de la CDTE 77 :

- **Mobiliser la recherche sur la ville durable au profit du territoire seine-et-marnais** : la Cité Descartes à Noisy-Champs (50 laboratoires de recherche) et le laboratoire de recherche EDF à Moret-Loing et Orvanne (Les Renardières). Favoriser les interactions avec le territoire (ex : étude master PoCa sur la rénovation groupée d'un quartier de Noisiel), organiser des séminaires avec les élus et techniciens seine-et-marnais

**Pilote : DDT 77**

*Contributeurs : ADEME, CAUE 77, CCI 77, Conseil régional IdF, ENEDIS, Ensemble 77, GRDF, GRTgaz, S&M Environnement, Université Gustave Eiffel (IFSTTAR, ESIEE)*

- **Recenser et faire connaître les initiatives locales remarquables et/ou innovantes** en faveur de la transition énergétique

**Pilote : S&M Environnement**

*Contributeurs : Chambre d'Agriculture, CCI 77, Conseil régional IdF, Ensemble 77, Institut Paris Region-AREC, SDESM*

- **Recenser et faire connaître les développements en recherche appliquée au profit de la construction, de l'aménagement et de l'innovation** : gains énergétiques, gains en termes d'émissions et de santé, gains financiers, projets urbains innovants (démarche EcoCité)... Lien avec le projet de Campus des Métiers et des Qualifications « Transition numérique et écologique de la construction »

**Pilote : DDT 77 et GRDF**

*Contributeurs : ADEME, CD 77 (DADT), Conseil régional IdF, Ensemble 77*

- **Mener une expérimentation sur deux territoires en Seine-et-Marne pour intégrer les enjeux de résilience et de neutralité carbone dans les aménagements et constructions**

**Pilote : Institut Paris Region-AREC**

*Contributeurs : ADEME, Conseil régional IdF, DDT 77, SDESM*

- **Mener une réflexion sur la valorisation et la réduction des consommations énergétiques liées au développement du numérique** : notamment comment valoriser l'énergie fatale des data centers (bureaux, équipements publics...), réflexion sur leur localisation, techniques de refroidissement par circulation d'air (ventilation naturelle)...

**Pilote : DDT 77**

*Contributeurs : ADEME, CD 77 (DADT), Conseil régional IdF, DRIEE (SECV), Institut Paris Region-AREC, S&M Environnement*



### 3.4 – L'agriculture et la sylviculture au service de la transition énergétique

Chiffres clés :

- L'agriculture représente 19% des émissions de GES en France (inventaire CITEPA de 2020)
- Avec 4,5 millions de TEP par an, la consommation d'énergie finale de l'agriculture représente 3% de la consommation totale d'énergie en France (ADEME)

- L'agriculture contribue à hauteur de 20% de la production nationale d'énergies renouvelables (biocarburants, biomasse...) (étude ADEME de 2018)

Objectifs :

- Initiative « 4 pour 1000 » : un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol (ou 4‰ par an) réduirait

de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO<sub>2</sub> liée aux activités humaines (initiative lancée par la France lors de la COP21 de décembre 2015)

Actions 2021-2023 de la CDTE 77 :

- **Participer à promouvoir la mise en place de circuits courts et de proximité pour l'alimentation :** moins d'intermédiaires, moins de distance parcourue, moins d'émissions liées aux transports, développement de l'agriculture urbaine

**Pilotes : DDT 77**

*Contributeurs : ADEME, CD 77 (DEEA), CCI 77, Chambre d'Agriculture, Conseil régional IdF, Ensemble 77, GRDF, S&M Environnement*

- **Accompagner la diversification de l'agriculture et de la sylviculture seine-et-marnaise en faveur de la transition énergétique :** production de matériaux biosourcés (chanvre, lin, miscanthus, feuillus), de biogaz, de biocarburants avancés, promotion de la filière bois locale (intégration dans les cahiers des charges, sensibilisation des donneurs d'ordres, incitation à l'utilisation de ce type de matériaux)

**Pilotes : Chambre d'Agriculture**

*Contributeurs : CAUE 77, CCI 77, CD 77 (DEEA), CMA 77, Conseil régional IdF, DDT 77, Ensemble 77, GRDF, GRTgaz et les acteurs de la filière bois (ONF, CRPF...)*

- **Sensibiliser à la réduction de l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES et favoriser le stockage du carbone dans les sols agricoles :** émissions des engins agricoles, promotion de l'agriculture de conservation et des techniques culturales sans labour (TCSL), introduction de cultures intermédiaires

**Pilote : DDT 77**

*Contributeurs : ADEME, CD 77 (DEEA), Chambre d'Agriculture, Conseil régional IdF, S&M Environnement*

**4. LISTE DES PARTENAIRES DE LA CDTE 77 (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

---

ADEME (Direction régionale Île-de-France)

Agence Locale de l'Énergie et du Climat  
Sud Parisienne (ALEC Sud-Parisienne)

Agence Régionale de Santé (ARS)

AIRPARIF

Association des Maires et Présidents  
d'Intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF 77)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de  
l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77)

Chambres consulaires  
(Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, Chambre de  
Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, Chambre des Métiers et  
de l'Artisanat de Seine-et-Marne)

Conseil départemental de Seine-et-Marne (CD 77)

Conseil régional d'Île-de-France

Ensemble 77

(Aménagement 77, CAUE 77, CD 77, Chambre Syndicale des Travaux  
Publics 77, ENEDIS, EPA Marne-EPA France, EPA Sénart, Fédération  
Française du Bâtiment 77, GRDF, Préfecture de Seine-et-Marne,  
SDESM, AMF 77)

Etat

(DDT de Seine-et-Marne, DRIEA, DRIEE,  
Préfecture de Seine-et-Marne)

Gestionnaires de réseaux  
(ENEDIS, GRDF, GRTgaz)

Institut Paris Region-AREC

Opérateurs de la transition énergétique  
(Banque des Territoires, La Poste)

Seine-et-Marne Environnement

Syndicat Départemental des Énergies  
de Seine-et-Marne (SDESM)

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité  
en Île-de-France (SIGEIF)

**5. LES SIGNATAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023 DE LA CDTE 77**

Le Secrétaire général  
de la Préfecture de Seine-et-Marne



Cyrille LE VÉLY

Le Vice-Président de la Région Île-de-France  
(pour le Conseil régional et l'Institut Paris Region-AREC)



Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT

Le Vice-Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne  
(pour le CD 77, Seine-et-Marne Environnement et le CAUE 77)



Yves JAUNAUX

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Association des Maires  
et Présidents d'Intercommunalité  
de Seine-et-Marne



Jean-Louis DURAND

Le Directeur régional de l'ADEME



Michel GIORIA

La Directrice régionale de la Banque des  
Territoires



Marianne LOURADOUR

Le Président du Syndicat Départemental  
des Énergies de Seine-et-Marne



Pierre YVROUD

Le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Seine-et-Marne



Jean-Robert JACQUEMARD

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Chambre d'Agriculture  
de Région Île-de-France



Guillaume LEFORT

La Présidente de la Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Seine-et-Marne



Elisabeth DETRY

Le Représentant du Groupe Ensemble 77



Francisco DA CUNHA

La Directrice territoriale de la région Île-de-  
France de Gaz Réseau Distribution France



Véronique BEL

## Les partenaires de la CDTE 77



Créées à la demande du préfet de région Île-de-France suite à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les Communautés Départementales pour la Transition Énergétique accompagnent les collectivités afin qu'elles intègrent pleinement les enjeux de la transition énergétique dans toutes leurs démarches de planification.

Communauté  
Départementale  
pour la Transition Énergétique

Animée par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)



Service Énergies Mobilités et Cadre de Vie (SEMCV)  
Email : [ddt-mte-semcv@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-mte-semcv@seine-et-marne.gouv.fr)  
Téléphone : 01 60 56 72 71  
288 avenue Georges Clemenceau – Parc d'activités  
77000 Vaux-le-Pénil

Site des services de l'État : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)